

DIRECTION
DES
SYSTEMES D'INFORMATION
ET
DES USAGES DU NUMERIQUE

## REMISE DE MATERIEL

□ à un utilisateur □ à un projet ou une équipe
Je soussigné(e) :
Service :
Certifie assumer la responsabilité du matériel reçu le (date) :
Désignation du matériel :
ayant pour n° de série (n° IMEI pour les GSM) :
N° d'inventaire :
Ce matériel est neuf ou en état de fonctionnement et reste la propriété pleine et entière de l'Université de Nîmes.
Il est rappelé les obligations de l'utilisateur : soin (information auprès de la DSIUN lorsque des dégradations sont constatées au niveau du matériel), usage pour les besoins exclusifs du service, déclaration immédiate de perte ou de vol auprès des services de police ou de gendarmerie (le remplacement est non automatique et sera fait après examen attentif des faits par l'établissement).
Je m'engage à assurer le suivi de ce matériel en termes de localisation géographique et d'utilisateurs y ayant accès, ceci jusqu'à la restitution finale à la DSIUN pour une des raisons suivantes si :  - je quitte l'Université ou le service,  - un nouveau matériel est attribué en remplacement de celui-ci,  - ce matériel est hors d'usage afin que la DSIUN puisse le recycler,  - ce matériel n'est plus utilisé,  - ce matériel est affecté à une autre personne afin que celle-ci vienne signer une fiche de remise de matériel en échange.
"Le fait, par une personne () chargée d'une mission de service public () de détruire, détourner ou soustraire () [un] objet qui lui a été remis en raison de ses fonctions ou de sa mission, est puni de 10 ans d'emprisonnement et de 150.000 € d'amende (art. 432.15 du Code Pénal)".
Signature : Signature du Représentant DSIUN
Accusé réception de restitution du matériel à la DSIUN
Nîmes, le
Signature : Signature du Représentant DSIUN